

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/I-13

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE TARN ET GARONNE**

BUDGET PRIMITIF 2013

Le Budget Primitif pour 2013 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne s'élève à 19 438 261,00 €, soit pour :

- la section d'investissement..... 5 191 382,00 €
- la section de fonctionnement..... 14 246 879,00 €

Ce budget repose sur deux ressources essentielles de fonctionnement. Il s'agit d'une part, des cotisations des communes et établissements publics de coopération intercommunale et, d'autre part, de la contribution du Conseil Général.

I - LES COTISATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Les taxes communales et intercommunales sont prévues ainsi qu'il suit :

* Communes de la 1^{ère} catégorie

(communes ne possédant pas de corps de sapeurs-pompiers)

- Contribution..... 2 009 456,81 €

* Communes de la 2^{ème} catégorie

(communes sièges d'un corps de première intervention)

- Contribution..... 107 819,10 €

- Dotation de transfert..... 29 941,38 €

137 760,48 €

* Communes de la 3^{ème} catégorie

(communes sièges d'un centre de secours)

- Contribution..... 579 564,09 €

- Dotation de transfert..... 172 657,80 €

752 221,89 €

* Communes de la 4^{ème} catégorie

(communes sièges d'un centre de secours principal)

- Contribution..... 534 924,00 €

- Dotation de transfert..... 214 677,30 €

749 601,30 €

* Communes de la 5^{ème} catégorie

(communes sièges d'un centre de secours principal disposant de sapeurs-pompiers professionnels)

- Contribution..... 646 275,96 €

- Dotation de transfert..... 2 256 245,46 €

2 902 521,42 €

* Dotation de transfert – 6^{ème} catégorie..... 167 318,83 €

TOTAL DES COTISATIONS COMMUNALES

ET INTERCOMMUNALES..... 6 718 880,73 €

II – LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT

La contribution départementale s'établit à **7 120 000,00 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :
 - . aux montants des taxes communales et intercommunales, tels qu'ils figurent au Budget Primitif du Service Départemental d'Incendie et de Secours et dans les documents ci-annexés,
 - . au montant de la contribution du Conseil Général au budget du S.D.I.S. pour l'année 2013 qui s'élève à 7 120 000,00 €, participation inscrite à l'article 6553, sous-fonction 12, du budget départemental.

Acte donné.

Le Président,